



Doc. 14403
10 octobre 2017

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Azerbaïdjan

Amendement¹ n° 25

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 15.6.2, insérer les mots suivants:

« , en levant les interdictions de voyager frappant des responsables d'ONG, des journalistes et des militants politiques, y compris Intigam Aliyev, avocat spécialisé dans la défense des droits de l'homme, et Khadija Ismayilova, journaliste d'investigation ».

Déposé par:

KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
MAELEN Dirk, Van der, Belgique, SOC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC

1. 2017 - Quatrième partie de session

